



N° : 409
Du : 26 MAI 2026

Objet : Commission Départementale d'Aménagement cinématographique - Désignation du représentant du Maire – délégation de signatures

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et spécialement les articles L.2122-18 et L.2122-25 ;

VU les articles L.212-6 et suivants du code du cinéma et de l'image animée ;

CONSIDERANT qu'il convient de donner délégation pour me représenter au sein de la Commission départementale d'aménagement cinématographique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation à **M. Benjamin ZIZIEMSKY, Adjoint au Maire** délégué à la Culture et aux Relations internationales pour me représenter, en mes lieux et place, au sein de la Commission départementale d'aménagement cinématographique et signer tout document afférent.

ARTICLE 2 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

BOURG-EN-BRESSE, le 26 MAI 2026

Le Maire


Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes